

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

SEANCE DU 6 JUILLET 2026

Envoyé en préfecture le 22/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le

ID : 084-218400570-20260706-DEL_26_07_09-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 11
- Qui ont pris part à la délibération 9

OBJET DE LA DELIBERATION n° 26-07-09

**REGIE DES RECETTES DIVERSES :
FIXATION DU TARIF DU BUFFET DU
CONCERT DU 07.07.2026**

L'an deux mille vingt-six et le six du mois de juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 01.07.2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, M. Adrien AUBERT, Mme Laëtitia EBOLI-NICOLAS, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, M. Benoît MAIRE, M. Lionel NICOLAS, Mme Johanna TARDY,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Mme Corinne MOUREAU – BAHRAOUI qui a donné pouvoir à Mme Johanna TARDY pour voter en son nom, Mme Flore RICHARD, excusée, M. Laurent QUEYTAN.

M. Benoît MAIRE a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait savoir à l'Assemblée Délibérante qu'un concert organisé dans le cadre des Rencontres Musicales Jeunes Talents en Luberon se déroulera sur la place des Commandeurs le 7 juillet 2026.

Puis il expose ce qui suit :

La prestation est gratuite pour les spectateurs. Cependant, un buffet organisé par la commune clôturera la représentation. Par conséquent, il conviendrait de fixer le tarif du buffet dinatoire encaissé par le biais de la régie de recettes diverses. Il est proposé le tarif de 10 € par personne.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le tarif précité

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après avoir délibéré,

A l'unanimité,

➤ **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;

➤ **FIXE** le tarif du buffet dinatoire du mardi 7 juillet 2026 à l'occasion du concert organisé dans le cadre des Rencontres Musicales Jeunes Talents en Luberon à **10 €** par personne.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Lucien AUBERT



Le Secrétaire de séance,

Benoît MAIRE

